



Mairie de Châtenay-sur-Seine

Rue Grande 77126 Châtenay-sur-Seine

Tél : 01 64 31 30 21 Fax : 01 64 31 29 37

mairie@chatenay-sur-seine.fr



CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2017

Convocation

01/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BIGOT, Maire.

Présent(e)s : Messieurs BIGOT Jean-Yves, LAMARQUE Jean-Claude, CHOMET Guy, TONNELIER Denis, Michel DELOMEZ, NAELS Frédéric, Daniel PLOMTEUX, RAZON Didier, José-Félix ORTUN et Madame Dominique FORET.

Représenté(e)s : Madame Valérie SAUSSIER par Jean-Yves BIGOT et Monsieur Patrick ANDRÉ par Jean-Claude LAMARQUE

Absents : Mesdames Anne LÉCRIVAIN et Sandrine BUISSET, Monsieur Frédéric LANNEAU

Secrétaire : Mme Dominique FORET

ORDRE DU JOUR :

- **Modification du bail commercial**
- **Affaires diverses**

2017-1 – MODIFICATION BAIL COMMERCIAL

Le Maire,

Dans le cadre de l'exploitation du salon de coiffure situé sur la commune au 12 rue de la Gare, au terme d'un acte établi par Maître FAGNIER, notaire à DONNEMARIE DONTILLY, le 30 juin 2014, la Commune a donné à bail commercial à Madame RENAI Nathalie, actuellement propriétaire du fond artisanal du salon de coiffure lui appartenant, anciennement connu sous le nom commercial de « SALON M.A COIFFURE », pour une durée de neuf années entières et consécutives qui ont commencées à courir le 1^{er} juillet 2014 pour finir le 30 juin 2023.

A ce jour, Madame et Monsieur RENAI souhaitent céder leur fonds au profit de Madame Magalie LEMAITRE, et conformément aux dispositions du bail commercial ci-dessus évoquées, l'intervention du bailleur à l'acte est nécessaire.

En effet, Madame et Monsieur RENAI souhaitent être désolidarisé du cessionnaire pour l'exécution des conditions du bail cédé ainsi que pour le paiement des loyers et ce, lors de la cession.

Une modification du bail est donc nécessaire afin de finaliser la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans sa majorité, 11 voix et une abstention :

- refuse que l'article prévoyant la solidarité entre cédant et cessionnaire soit modifié ;
- accepte que le délai de congé puisse, pour cette cession, être ramené à 3 mois au lieu des 6 prévus ;
- accepte de donner tous pouvoirs au Maire afin d'intervenir à l'acte de cession dudit fonds.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Jean-Yves BIGOT

SIGNATURES

Jean-Yves BIGOT	
Jean-Claude LAMARQUE	
Guy CHOMET	
Denis TONNELIER	
Dominique FORET	
Patrick ANDRE	REPRÉSENTÉ
Sandrine BUISSET	ABSENTE
Michel DELOMEZ	
Frédéric LANNEAU	ABSENT
Anne LECRIVAIN	ABSENTE
Frédéric NAELS	
José-Félix ORTUN	
Daniel PLOMTEUX	
Didier RAZON	
Valérie SAUSSIÉ	REPRÉSENTÉE